



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

centre d'art contemporain du Crestet

Question écrite n° 1650

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les difficultés financières et humaines que semble connaître le centre d'art contemporain du Crestet (Vaucluse) ainsi que sur la mise en cause dont ferait l'objet cette institution quant à la régularité de sa gestion. Les membres du bureau de l'ancien conseil d'administration du centre d'art du Crestet, y compris le maire de la commune, ont tous démissionné mettant en cause les méthodes de direction et la régularité de la gestion du centre. Un nouveau conseil d'administration a été mis en place dans l'urgence et un terme a été mis aux contrats d'un certain nombre de salariés. Aussi, il lui demande de bien vouloir l'informer, d'une part, des éléments précis dont il dispose à propos de la situation financière et de la régularité de la gestion du centre d'art contemporain du Crestet et, d'autre part, des mesures concrètes qu'il envisage de prendre sur ce dossier. Si des irrégularités ou des légèretés de gestion ont été commises, elles doivent être sanctionnées. En revanche, s'il ne s'agit que de rumeurs infondées, les responsables du Crestet centre d'art ont besoin d'être confortés publiquement par leur ministère.

Texte de la réponse

Le centre d'art du Crestet est un élément important du réseau des quelque trente-cinq centres d'art qui s'emploient dans l'ensemble du territoire national à soutenir la création artistique par une activité de production, d'exposition et de diffusion. Son activité est reconnue et appréciée par les partenaires professionnels, les collectivités territoriales et le ministère de la culture et de la communication, qui lui apporte un soutien régulier. Il est exact que les derniers mois cet établissement a connu une crise, dont une des conséquences a été le renouvellement du bureau de l'association gestionnaire au printemps 2002. Ces difficultés d'ordre interne concernaient les relations entre la direction et l'équipe du centre. Elles ont pu être résorbées, avec l'appui des autorités de tutelle, grâce à des mouvements de personnes dont le coût a été pris en charge par l'association. Des expertises régulières effectuées par les services du ministère, concordant avec l'avis exprimé à plusieurs reprises par le commissaire aux comptes, il ressort qu'aucune irrégularité comptable n'a été commise dans la gestion du centre d'art. Quant aux difficultés de trésorerie auxquelles le centre est actuellement confronté, le ministère de la culture et de la communication s'emploie à les résoudre avec les autres collectivités territoriales partenaires du centre d'art. Il est précisé qu'en 2002 le montant des subventions publiques que celui-ci reçoit s'élève à 349 830 euros (dont 238 830 euros de l'Etat et 111 000 euros des collectivités territoriales).

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1650

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 août 2002, page 2826

Réponse publiée le : 30 septembre 2002, page 3356